



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Politique culturelle

Question écrite n° 16674

Texte de la question

Mme Sophie Blanc interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, sur le report vers les collectivités territoriales du financement des actions culturelles qui pose la question des moyens financiers dont disposent les collectivités. Le principal risque, mais il n'est pas le seul, étant l'accentuation des inégalités entre les différentes régions en matière de financement de la culture et ce en fonction des ressources financières disponibles localement. Les contraintes budgétaires induites par la décentralisation limitent les capacités à financer des projets culturels ambitieux. La culture se retrouve une nouvelle fois sacrifiée alors qu'elle est le cœur battant de l'identité française, sa force vive et créatrice. Pour paraphraser Jean de la Fontaine : « Selon que vous serez puissant ou misérable », vous aurez accès à la culture. Elle lui demande ce qu'elle préconise pour pallier la baisse des dotations et permettre ainsi aux collectivités territoriales un meilleur financement de la culture.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Blanc](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16674

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Collectivités territoriales et ruralité](#)

Ministère attributaire : [Collectivités territoriales et ruralité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2508

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)